

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF
Engagement Citoyen et Fraternel
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque, Fraternité
N° QUATRE
mars 2021



EVENEMENTS MAJEURS



Propositions d'actions du CLUB-ECEF « Famille parentale et Parrainage civil »
Pour passer aux premières mises en œuvre

La rubrique « CLUB-ECEF au premier semestre 2021 » de la Newsletter N°TROIS de fin janvier, se terminait par « Il y a nos **propositions d'actions**... sur trois champs : **la coéducation par les parents, l'éducation par les écoles, les rites d'accessions à la citoyenneté et à la naturalisation pleines et entières**... avec pour objectifs sur ces propositions leurs POURQUOI et leurs COMMENT, et la préparation de premières concrétisations pionnières au dernier trimestre 2021.

Pour cette recherche, le CLUB-ECEF met en priorité les propositions qui ont déjà reçu une certaine labellisation : il s'agit de **l'instauration d'une cérémonie de création de la famille parentale et du développement du parrainage civil ou républicain**. Ces deux propositions ont fait l'objet en **février 2020 d'un avis du Gouvernement** reprenant celui de l'Observatoire de la Laïcité avec pour titre « **Instauration de nouveaux rites civils et républicains** » en en faisant une obligation aux municipalités.

Dans la continuité de cet avis, **en décembre 2020 il a été fait nommément référence à ces nouveaux rites civils et républicains** par le Président et le Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité, lors de leur **audition au Sénat sur le Projet de Loi confortant le respect des principes de la République**.

Ces deux rites répondent aux évolutions de la famille dans la société française durant les cinquante dernières années chacun concernant un des deux points suivants :

- la diminution du nombre de mariages de plus qu'un facteur deux, l'avènement des PACS et la multiplication des unions libres font que moins d'un couple sur deux, déjà ou futur parent, participe à la cérémonie de mariage laquelle a notamment comme objectif de rappeler aux parents leurs responsabilités d'éducation des enfants et de préparation à la citoyenneté,
- la multiplication des divorces et le grand nombre de ruptures de PACS et d'unions libres font que pendant qu'il est mineur, un enfant sur deux verra un de ses parents s'éloigner.

Plus une population présente les évolutions précitées, plus le besoin de leur mise en œuvre est important. C'est le cas des grandes agglomérations : villes principales et leurs banlieues.

Le CLUB-ECEF s'est donc rapproché de l'**Association des Maires de France Ville & Banlieue**. Elle existe depuis 1983. Elle est contemporaine de la « politique de la ville ». Pour ses maires fondateurs, il fallait à la fois favoriser le développement des quartiers les plus fragiles du territoire et valoriser l'image des villes de banlieue. Aujourd'hui elle rassemble plus de dix grandes métropoles, dont Paris, Lyon, Marseille Bordeaux... et plus de soixante communes ou intercommunalités. Elle a aussi été auditionnée sur le Projet de Loi confortant le respect des principes de la République.

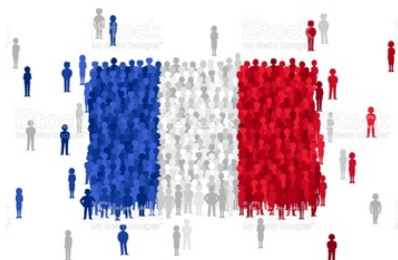
Un premier échange avec la Déléguée Générale a montré tout l'intérêt d'une

poursuite au regard de ces propositions ainsi un nouvel échange avec le bureau de Ville & Banlieue est prévu pour fin avril.

Ce rapprochement résulte notamment des échanges du CLUB-ECEF avec **AdQ, Agence des Quartiers**, qui a pour but de valoriser médiatiquement les quartiers prioritaires et qui contribue à les revitaliser.

Pour le Grand Paris, le CLUB-ECEF s'est aussi rapproché de CINPA (Coordination INterreligieuse du grand PARIS,) créée en 2011, dont nombre d'associations participantes axées sur l'interreligieux coopèrent avec les mairies.

Famille parentale et parrainage civil



Nouvelle analyse CLUB-ECEF : quelle spécificité pour la cérémonie de naturalisation des mineurs nés en France de parents étrangers

Dans la recherche de propositions au bénéfice d'une meilleure intégration de chacun dans la Nation, rendue possible par le haut niveau de convergence des valeurs des religions, sur le plan du vécu, avec celles de la République, comme montré dans l'ouvrage « République et Religions – des valeurs communes pour une fraternité partagée », le CLUB-ECEF s'est intéressé aux rites d'accès à la citoyenneté et à la nationalité pleines et entières.

Pour la citoyenneté, il s'agit de la « cérémonie de citoyenneté et de remise de la carte électorale ». Elle concerne chaque mineur de nationalité française atteignant la majorité de 18 ans et donc accédant au droit de vote, ce qui en fait un citoyen. Auparavant il était citoyen en devenir.

Pour la nationalité, il s'agit de la « cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française (cérémonie de naturalisation) », qui concerne :

- les naturalisations par décret d'étrangers sous condition d'être majeur avec extension au bénéfice de leurs enfants mineurs,
- les naturalisations par déclaration de mariage d'un étranger majeur avec un citoyen français,
- les naturalisations par déclaration anticipée de mineurs (de 13 à 17 ans) enfants de parents étrangers sous condition d'être nés en France et résidant en France (sans déclaration anticipée, quand l'enfant atteint 18 ans, il devient automatiquement citoyen français sous les mêmes conditions de naissance et de résidence).

Les deux premières catégories représentent environ 90000 personnes, la troisième 30000.

Dans les deux premières catégories l'étranger majeur devient un citoyen français à part entière, les quelques étrangers mineurs concernés deviennent mineurs français avec des parents devenus français.

Dans la troisième catégorie l'étranger mineur devient un mineur français, citoyen en devenir, dont les parents restent étrangers.

Actuellement, il s'agit d'une seule et même cérémonie pour ces différentes catégories, comprenant notamment la remise et la signature du décret de naturalisation, ce qui n'est pas le cas pour la catégorie des mineurs étrangers.

Le CLUB-ECEF, dans la recherche du meilleur des rites accompagnant l'entrée dans la citoyenneté française considère qu'une certaine spécificité est nécessaire pour cette catégorie des mineurs étrangers notamment du fait de leur environnement familial, nécessitant la présence de leurs parents, et de leur engagement par leur déclaration anticipée.

Le CLUB-ECEF a donc engagé l'analyse de possibles spécificités comme une cérémonie en préfecture spécifique ou une cérémonie pour tous mais avec une partie dédiée à cette catégorie, sans omettre la possibilité d'une éventuelle reprise au niveau des municipalités car ce sont elles qui veillent au parcours citoyen des mineurs.

Quelle que soit la spécificité qui serait retenue, elle aurait le mérite de combattre l'absentéisme regrettable des bénéficiaires dans les cérémonies actuelles communes à tous.

Il est déjà dans les propositions faites antérieurement par le CLUB-ECEF de rendre l'organisation de la « cérémonie de citoyenneté et de remise de la carte électorale » obligatoire pour les mairies comme l'est la « cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française (cérémonie de naturalisation) » pour les

préfectures. Il est aussi dans ces propositions de progresser vers une présence obligatoire des récipiendaires.

Nota : Il n'est pas traité ici du cas des mineurs étrangers non accompagnés (sans représentants légaux sur le sol français), qui sont protégés tant qu'ils sont mineurs mais dont le futur, quand ils deviennent majeurs, n'est pas établi.

Que faisons-nous ?

PARTENAIRES ET CORRESPONDANTS



Evénements/Textes confirmant la convergence des valeurs République et Religions

Pour le CLUB-ECEF, le chemin vers une meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la République et entre chacun et l'autre, passe par les convergences des valeurs des religions avec les valeurs de la République sur le plan du vécu, et en conséquence les convergences des valeurs des religions entre elles sur ce même plan du vécu.

Le CLUB-ECEF a ainsi décidé de consacrer en 2021 une rubrique de ses newsletters à des textes ou événements illustrant ce chemin. Ce recensement non exhaustif de sujets éclairants et inspirants a commencé dans la Newsletter N° TROIS par les événements de 2016, année de fondation du CLUB-ECEF.

Dans cette Newsletter N° QUATRE ce sont deux événements de 2019 qui sont soulignés, La Déclaration Fraternité Humaine cosignée le 4 février par le Pape François et Grand Imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb et la Charte de la Mecque signée le 11 juin par 1200 muftis et savants musulmans.



Evènement : Déclaration fraternité humaine Abu Dhabi

Date : 4 février 2019

Dans le cadre du sommet interreligieux pour la paix, du 3 au 5 Février 2019 aux Emirats Arabes unis, le Pape François et le Grand Imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb, ont cosigné le « **Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune** » (*) déclaré comme suit :

« *Un document raisonné avec sincérité et sérieux pour être une déclaration commune de bonne et loyale volonté, destinée à inviter toutes les personnes qui portent dans le cœur la foi en Dieu et la foi dans la fraternité humaine, à s'unir et à travailler ensemble, afin que ce Document devienne un guide pour les nouvelles générations envers la culture du respect réciproque, dans la compréhension de la grande grâce divine qui rend frères tous les êtres humains.* »



Evènement : Charte de la Mecque

Date : 11 juin 2019

La Ligue islamique mondiale invite fin Mai 2019 pour la première fois à la Mecque l'ensemble des courants et variantes de l'Islam : Sunnites, Chiites, Druzes, etc. pour une conférence internationale des religieux musulmans vouée à la modération et la tempérance dans le Coran et la Sunna. A son issue, 1200 muftis et savants musulmans venus de 139 pays ont signé La Charte de La Mecque. (*)

Il est utile de rappeler que la Ligue a statut d'observateur à l'ONU et dans toutes les conférences de l'Organisation de la conférence islamique. Elle est accréditée par l'UNICEF et est considérée par les gouvernements européens comme une organisation gouvernementale internationale.

Cette charte :
- Définit les droits et les devoirs des musulmans ainsi que l'attitude à avoir

Cette déclaration constitue :

- une invitation à la réconciliation et à la fraternité entre tous les croyants, ainsi qu'entre les croyants et les non croyants, et entre toutes les personnes de bonne volonté ;
- un appel à toute conscience vivante qui rejette la violence aberrante et l'extrémisme aveugle ;
- appel à qui aime les valeurs de tolérance et de fraternité, promues et encouragées par les religions.

Cette déclaration n'est pas une fin : Al-Azhar et l'Eglise Catholique demandent que ce document devienne objet de recherche et de réflexion dans toutes les écoles, dans les universités et dans les instituts d'éducation et de formation, afin de contribuer à créer de nouvelles générations qui portent le bien et la paix et défendent partout le droit des opprimés.

Le CLUB-ECEF a retenu la portée symbolique de cet événement. La visée pédagogique de ce document qui devient un objet de recherche et de réflexion dans les universités et les instituts d'éducation. Le fait que la déclaration est en accord avec les précédents documents internationaux qui soulignent l'importance du rôle des religions dans la construction de la paix mondiale.

[Texte de la déclaration](#)

à l'égard des non-musulmans, croyants ou non, et de la société en général ;

- Appuie chacun de ses principes sur des commandements issus du Coran ;
- Etablit les valeurs de la coexistence entre les adeptes des religions.

Elle indique notamment :

- Les hommes, avec leurs différences ethniques, ont tous la même origine et sont tous égaux dans leur humanité ;
- Il convient de rejeter les expressions et discours racistes ;
- La diversité religieuse et culturelle dans les sociétés humaines, ne justifie pas le conflit et l'affrontement, mais au contraire, appelle à établir un partenariat civilisationnel positif.

Le CLUB-ECEF : retient que la Charte contribue au maintien de la paix et la sécurité et souligne en particulier ses deux articles 12 et 24 :

12. « Le phénomène d'islamophobie est en partie dû à la non-connaissance de l'Islam, de son aspect civilisationnel unique ainsi que de ses nobles objectifs. A ce titre il est nécessaire d'abord de se débarrasser de tous les préjugés pour pouvoir faire comprendre ses vrais principes et fondements, tout comme il ne faut pas s'accrocher à des positions insolites pour faire mentir la Charia en vue de justifier des idéologies déviantes. »

24. « Le renforcement des initiatives et des programmes pour lutter contre la faim, la pauvreté, les maladies, l'ignorance, le racisme, la dégradation de l'environnement dépend de la solidarité de toutes les entités responsables qu'elles soient gouvernementales, internationales, civiles, et des militants impliqués au service de l'action humanitaire, de la protection de la dignité de l'homme et du respect de ses droits. »

[Traduction officielle de la Charte de La Mecque](#)

CHAMP DE L' EDUCATION



Un Diplôme Universitaire pour appréhender la Laïcité

Dès 2008 à l'Institut Catholique de Paris s'ouvre le premier diplôme universitaire traitant de la laïcité avec pour titre « Interculturalité, Laïcité, Religions ». Il est rapidement suivi par l'université de Strasbourg dès 2011 et en 2015 cinq métropoles bénéficient de telles formations bâties par des universités publiques ou privées, avec des titres divers mais comprenant toujours « laïcité » et/ou « religions » : Paris, Strasbourg, Lyon, Montpellier,



CLUB-ECEF et Conseil des sages de la laïcité placé auprès de Ministre de l'Éducation

Suite aux échanges avec le cabinet du Ministre de l'Éducation, le CLUB-ECEF a été reçu par le Secrétariat Général du Conseil des Sages de la Laïcité placé auprès du Ministre le lundi 22 mars.

L'objectif était, pour le champ de l'éducation ou plus exactement de la coéducation famille/école, d'une part de présenter nos propositions d'actions concernant directement

Ces créations précèdent le décret de mai 2017 qui oblige désormais les aumôniers rémunérés (armées, prisons, hôpitaux) à suivre une telle formation. La suite confirme qu'au-delà des aumôniers, le thème intéresse des étudiants en droit ou/et en sciences humaines, ainsi que des professionnels et de la fonction publique et du secteur privé. Il dépasse largement la préoccupation initiale du décret qui visait à une formation publique des cadres musulmans au bénéfice d'un « islam de France ». Cette obligation avait d'ailleurs été étendue, par respect de l'égalité de traitement des religions, à tous les aumôniers rémunérés.

Cette formation (150 heures) traite des sujets suivants : « droit des religions et espace public », « sciences sociales et religions », « droit privé », « fiscalité des cultes »... Elle constitue une base solide pour appréhender la place des religions dans une république laïque. De ce fait elle pourrait avantageusement être proposée, voire imposée, à d'autres fonctions. Ce pourrait être le cas des professeurs en charge, dans les lycées et collèges, de l'enseignement du fait religieux alors que pour l'instant aucune compétence particulière n'est exigée bien que ce domaine d'éducation soit reconnu comme extrêmement sensible. La remise du diplôme aux aumôniers est effectuée par le préfet, ce qui manifeste une reconnaissance par la République. Il pourrait en être de même pour les enseignants du fait qu'il s'agit d'une éducation civique contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté.

Si la majorité des « étudiants » suivant ces Diplômes Universitaires est de confession musulmane, la diversité des promotions génère de riches dialogues dans l'interculturalité et dans l'interreligieux. Alors que certains dans l'Islam de France considèrent la laïcité comme agressive envers les religions, sentiment qui est malheureusement renforcé par le « laïcisme » de certains autres, les étudiants musulmans, comme les autres, prennent conscience qu'elle représente de fait une véritable protection de la liberté de conscience et des cultes et non pas un « athéisme d'état » ou un mode de pensée qui se situerait à côté voire en concurrence avec les autres croyances.

C'est pour éviter une telle confusion que le CLUB-ECEF préfère à la formulation « laïcité », souvent accompagnée d'un qualificatif, la formulation « caractère laïque de la République » qui renvoie aux constitutions et autres textes de lois.

l'école en vue d'éventuelles prises en compte par des instances du Ministère de l'Éducation et d'autre part de traiter de nos propositions d'actions concernant la famille ayant un impact pour la coéducation

Pour la coéducation et la famille, nous avons rappelé nos propositions d'actions « **instaurer une cérémonie de création de la famille parentale et développer le parrainage civil** » lesquelles ont été reprises par l'Observatoire de la laïcité avec pour formulation « cérémonie de remise du livret de famille » conduisant à l'avis du gouvernement portant pour titre « **Avis sur l'instauration de nouveaux rites civils et républicains** » du 13 février 2020.

Nos interlocuteurs soulignent leur plein accord avec les rites ainsi proposés et expriment leur intérêt pour l'analyse historique de la sociologie de la parentalité, conduisant à ces rites afin de solenniser les devoirs des parents et l'engagement des parrains envers les enfants nés hors mariage.

Pour la coéducation et l'école, nous développons notre proposition de création d'une « **Cérémonie républicaine de rentrée scolaire** ». Ce projet est en lien avec l'évolution sociétale et l'enjeu de la coéducation qui suppose une reconnaissance réciproque parents-enseignants. Cette cérémonie regrouperait les classes d'un même niveau, du CM1 à la troisième, pour exprimer l'engagement conjoint autour des valeurs républicaines. Elle suscite l'adhésion de nos interlocuteurs pour qui « *c'est une belle et bonne idée qui devrait intéresser le ministre* ». Le CLUB-ECEF indique être à la disposition du Conseil des Sages de la laïcité ou autres instances pour approfondir le projet en vue de premières mises en œuvre.

Pour la coéducation et l'école, la proposition « **Formation au caractère laïque, enseignement du fait religieux au temps présent** » : qui suppose une discipline spécifique, un horaire dédié et une formation d'enseignants, révèle des divergences entre le CLUB-ECEF et le Conseil des Sages. Celui-ci précise ses arguments, parmi lesquels : l'Éducation Nationale ne peut pas adopter un tel programme spécifique ; l'approche laïque du fait religieux doit être traitée dans les disciplines existantes, par exemple l'histoire tout en nécessitant une formation des enseignants au fait religieux.

Le CLUB-ECEF précise qu'il s'agit des faits relatifs au vécu, à la relation à l'autre (et non à Dieu), tels des événements récents positifs, dont les médias ne parlent pas et que tout un chacun ignore.

Il est aussi à noter l'intérêt de nos interlocuteurs pour la réflexion en cours du CLUB-ECEF sur une révision de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française (cérémonie de naturalisation) pour les mineurs nés en France de parents étrangers ayant acquis la nationalité française par déclaration anticipée avant leur majorité.

Cérémonie républicaine de rentrée scolaire

Formation caractère laïque, enseignement
fait religieux
au temps présent

RENCONTRE, CONFÉRENCES, ÉVÉNEMENTS



Débat 9 juin 2021 : Quatre événements/textes fondateurs de la République et des Religions pour la libération de l'homme et sa responsabilisation au bénéfice du bien commun.

COVID a déjà conduit à reporter le débat qui était programmé en octobre 2020 à juin 2021, le mardi 9.

COVID est toujours très prégnant et ce jour 31 mars nous ne savons s'il sera possible de tenir le débat le 9 juin. Notamment sera-t-il possible et serait-il réaliste de rassembler un nombre d'auditeurs significatif : pour rappel au débat de décembre 2017 avec un thème connexe « République et Religions : une même direction ! » il y avait eu près de 200 auditeurs.

Le CLUB-ECEF n'est pas pour autant resté inactif sur le thème et la préparation du débat.

D'une part, il a étendu le thème à la question du bien commun comme responsabilité de chacun déjà inscrite dans ces événements/textes fondateurs. D'autre part, tant en ce qui concerne la libération de l'homme que ce qui concerne sa responsabilisation, il a précisé les questions, les interrogations... qui pourraient apparaître à l'analyse de ces événements/textes, notamment de savoir à qui ces messages étaient destinés par rapport à chacune des sociétés, communautés... concernées.

Questions et interrogations qui mériteront échanges avec les intervenants en préparation du débat.

Pour rappel ces événements/textes sont :

- Le vote de la DDHC, le 26 août 1789, célébré à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet,
- La remise des tables de la loi à Moïse, célébrée à Chavouot,
- Le don de l'Esprit Saint, concluant le cycle de la mort de Jésus, de sa résurrection et de son ascension, célébré à la Pentecôte,
- La première révélation du Coran, qui s'étala sur 23 ans, célébrée à Laylat al quadr.

COVID au mois d'avril sera le maître de l'horloge pour la tenue du débat.

Vous serez informés dès que la décision sera prise. **D'ici là, en espérant en le souci du bien commun par chacun, gardez en mémoire la date du le 9 juin.**

Quatre textes/événements fondateurs de la République et des Religions

ILS NOUS ONT REJOINT

Guillaume Villemot avait rejoint le Comité d'Orientation du CLUB-ECEF en tant que Vice-Président de BleuBlancZèbre, a quitté BBZ. Il est désormais **Président de l'Agence des Quartiers**. Elle a pour but de faire changer les regards sur les quartiers en agissant sur deux leviers : former 300 jeunes par an aux métiers de l'information, informer en produisant et commercialisant des contenus sur les Quartiers à destination des médias, des entreprises et des collectivités locales.

Nombre des propositions d'actions du CLUB-ECEF trouvent une grande justification dans ces quartiers. C'est donc avec intérêt que Guillaume Villemot

reste membre du Comité d'Orientation.

Ariane Gellé Adjointe au Maire en charge de l'Emploi et de l'Etat civil, Mairie de Neuilly sur Seine, a rejoint le CLUB-ECEF comme Questionneur. Elle a choisi comme thème de prédilection les rites : **Création de la Famille parentale et Développement du Parrainage civil.**

REJOIGNEZ-NOUS



Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et ses projets. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement au niveau national, d'être nombreux à les relayer, à indiquer des pistes, à donner des avis, à proposer des actions. Vous pouvez nous rejoindre en qualité de membre, apportant votre domaine de prédilection, quel que soit le niveau d'implication choisi (Soutien, Contributeur, Questionneur), vous consacrant à la réflexion ou nous relayant auprès d'institutions telles que mairies, écoles, préfectures... susceptibles de mettre en œuvre certaines de nos propositions d'actions.

Adhérez

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine
contact@club-ecef.org

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire "

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)



© 2021 CLUB-ECEF

© 2021 CLUB-ECEF